

CELAT

CONCOURS FRAIS DE VOYAGE, PARTICIPATION À DES COLLOQUES

Nom :	Prénom :		
Adresse :			
Téléphone :	Courriel :		
N.A.S. :	Matricule :	Cycle d'études :	Date de naissance :
Nom du membre du CELAT qui vous dirige ou codirige :			
Organisation hôte :			
Lieu :			
Date de l'événement:		Dates de départ et de retour :	
Titre de la communication :			

Les sommes allouées aux membres étudiants et aux membres postdoctorants viennent de deux postes budgétaires distincts.
Il est important de PRÉSENTER VOTRE DEMANDE SELON LE TABLEAU SUIVANT

DATE DE LA CONFÉRENCE	DATE LIMITE DU DÉPÔT DE LA DEMANDE	DATE DE LA DÉCISION
entre le 1 ^{er} septembre et le 31 janvier	le 8 septembre	le 23 septembre
entre le 1 ^{er} janvier et 31 mai	le 8 janvier	le 27 janvier
entre le 1 ^{er} mai et le 30 septembre	le 8 mai	le 26 mai

La bourse du CÉLAT n'étant pas exclusive, vous devez faire la démonstration que vous avez cherché des fonds auprès d'autres organismes (département, équipe de recherche de rattachement, direction de thèse ou de mémoire, autres). Si le total des soutiens obtenus dépasse les frais à engager, la bourse sera réduite en conséquence.

LES DOSSIERS QUI NE FONT PAS LA DÉMONSTRATION QUE DES DÉMARCHES ONT ÉTÉ EFFECTUÉES POUR CHERCHER DES FONDS AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES SERONT CONSIDÉRÉS COMME INADMISSIBLES À LA BOURSE ET NE SERONT PAS EXAMINÉS.

Nous vous encourageons fortement à organiser votre séjour de la façon la plus économique possible. Par exemple, si vous savez être plusieurs à vous rendre à un colloque, il faut envisager le partage de chambre, la location d'une voiture en groupe; pour se rendre à l'aéroport, prendre la navette plutôt que le taxi, etc.

MONTANTS ACCORDÉS :

- Un maximum de 750\$ pour des déplacements au Canada ou aux USA.
- Un maximum de 1000\$ pour des déplacements ailleurs qu'au Canada ou aux USA.

FRAIS REMBOURSÉS :

- Le transport
- L'hébergement
- Les frais d'inscription (mais non la cotisation annuelle, parfois obligatoire, à une association)
- Le cas échéant, les repas liés à l'événement (aucun per diem ne sera accordé)

Le remboursement se fait sur présentation des originaux des factures et des billets de transports. Dans le cas d'un billet d'avion électronique, vous devez obligatoirement joindre vos cartes d'embarquement et de bagages.

DOSSIER À PRÉSENTER (s'agissant d'un concours, votre lettre de demande et la lettre de soutien de votre directeur ou directrice de recherche membre régulier/ère ou émérite du CÉLAT prennent beaucoup d'importance) :

- Ce formulaire
- Une lettre de demande de soutien expliquant les retombées de cette conférence pour vos activités de recherche et celles du CÉLAT
- Un résumé de votre communication (une vingtaine de lignes)
- Une lettre d'appui de votre directeur ou directrice de recherche (membre régulier/ère ou émérite du CÉLAT), justifiant entre autres l'importance de l'événement
- Une preuve que vous présentez une communication (lettre d'invitation, programme du colloque)
- Un budget provisoire et la présentation des démarches faites auprès d'autres organismes de soutien

Vous pouvez produire votre demande même si vous n'avez pas encore reçu la confirmation de votre participation. Votre dossier fera l'objet d'un classement et si votre proposition de communication devait ne pas être agréée par les responsables du colloque, vous laisseriez votre place au premier dossier inscrit en liste d'attente.

FAIRE PARVENIR VOTRE DOSSIER A LA COORDINATION SCIENTIFIQUE DU CELAT : Célia Forget, CELAT, DKN-5173A, Université Laval, G1V 0A6, 418-656-2131 #3588, ou par courriel à : celia.forget@celat.ulaval.ca

Les formulaires sont disponibles sur le site web : <http://www.celat.ulaval.ca/wp-content/uploads/2011/08/concours-frais-voyage4.pdf>